



LE GRAND FIGEAC, UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES ENGAGÉE AUX CÔTES DE CELEWATT POUR RÉALISER PLUSIEURS PARCS SOLAIRES (Lot)



Région Occitanie
Le Grand Figeac (Lot)

Bénéficiaire des aides
CéléWatt

Partenaires
Commune de Brengues, Le Grand Figeac, La Fédération départementale Énergie du Lot, Le Conseil départemental du Lot, Quercy Energies, Enercoop, ECLR

Bilan en chiffres

- > Puissance 250 kWc
- > Production de 300 000 kWh/an soit la consommation de 200 personnes
- > Coût du projet : 300 000 €
- > Aide Région : 100 000 €
- > Aide ADEME : 7 500 €

Date de mise en service
20 juin 2018

Pourquoi agir ?

L'idée de départ émane d'un intérêt collectif et d'une volonté de valoriser l'épargne locale en proposant une installation collective de production photovoltaïque au sol, plus facile à gérer que des toitures individuelles dispersées, et ce dans une vallée riche en monuments et paysages à protéger. A mi-chemin entre une installation individuelle et une grande centrale au sol, ce parc solaire villageois permet de produire de l'énergie à l'échelle d'une communauté locale. Il occupe un espace restreint, de moins d'un hectare et requiert un investissement raisonnable pour une intention collective, de l'ordre de 300 000 €.

D'abord association de préfiguration puis Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), CéléWatt a choisi de développer un véritable projet citoyen : la gouvernance est locale, le financement du premier parc est collecté directement par la SCIC, indépendante de tout acteur économique. En s'inspirant de plusieurs expériences, notamment dans le Gard et l'Aude, CéléWatt propose de créer progressivement une « grappe de parcs solaires » le long de la vallée du Célé et sur les causses du Quercy environnants. La Communauté de communes du Grand Figeac, engagée dans une politique ambitieuse de « territoire à énergie positive », a soutenu le projet en tant qu'actionnaire de la société.

L'épargne personnelle est ainsi investie en confiance dans un projet collectif développé localement par une société coopérative ouverte à tous. En produisant l'équivalent de leur consommation électrique, les habitants sont incités à réfléchir à leur mode de consommation afin de réaliser des économies d'énergie.

Présentation et résultats :

Un parc solaire citoyen d'une puissance de 250 kWc (kiloWatt-crête) produit l'électricité correspondant à la consommation annuelle d'environ 200 personnes hors chauffage (300 000 kWh), soit la population d'une commune rurale du Lot.

En construisant ce premier parc sur la commune de Brengues, la coopérative va acquérir un savoir-faire pour développer de nouveaux projets, tout en bénéficiant d'économies d'échelle, et ainsi poursuivre son idée de création d'une grappe de parcs solaires.

Le co-financement par la Région Occitanie sera ainsi valorisé sur toute la grappe de parcs.

CéléWatt a investi sur des panneaux en silicium monocristallin pour un meilleur rendement énergétique et prévoit une durée de vie de 25 ans pour chaque parc, qui peut aller au-delà si l'état des panneaux le permet (aujourd'hui les fabricants garantissent souvent encore 80% de la puissance initiale après 25 ans d'exploitation).

Facteur de reproductibilité :

C'est un projet audacieux sur lequel travaille l'équipe CéléWatt depuis l'accord de principe donné par le Conseil municipal de Brengues en 2016. L'appui de la Région Occitanie, de Quercy Energies (Agence locale de l'énergie) et d'Enercoop (coopérative de production d'électricité 100% renouvelable) a permis à l'association CéléWatt, créée en 2016, de définir son projet à l'échelle des communes locales. L'électricité produite est achetée par Enercoop, qui s'est engagée sur un tarif de soutien adapté au caractère exemplaire de l'opération. Sans ce tarif, cette centrale au sol n'aurait peut-être pas vu le jour.

Ce parc photovoltaïque concrétise l'engagement des citoyens dans la réalisation d'un projet à taille humaine. Il rapportera aux communes un loyer modeste et le parc, étant soumis à l'IFER (Imposition tarifaire sur les entreprises de réseaux), générera 30 000 € sur 25 ans.

Toute parcelle susceptible d'accueillir un parc CéléWatt fera l'objet d'un diagnostic écologique. Pour choisir l'emplacement, plusieurs conditions sont à remplir, par exemple, celle de trouver une parcelle bien orientée pour le soleil, proche d'une ligne électrique pour limiter le coût du raccordement au réseau et facile d'accès pour les travaux d'installation.

ASPECTS JURIDIQUE ET FINANCIER

- > SCIC SAS (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) : Céléwatt
- > Gouvernance coopérative : 1 personne = 1 voix
- > 340 sociétaires pour un capital de 240 000 €
- > Investissement : 300 000 €
- > 100 000 € d'aides Région à l'investissement (prime citoyenne, 1 € citoyen = 1 € Région)
- > 7 500 € d'aides ADEME/Région aux études

FOCUS

Pour engager les travaux du premier parc solaire villageois, l'association de préfiguration CéléWatt a suscité la création d'une Société par Actions Simplifiée (SAS) avec statut de Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC). C'est cette "SCIC SAS à capital CéléWatt" qui développera progressivement une grappe de parcs solaires.

CéléWatt est lauréat de l'appel à projets 2016 "Energies coopératives et citoyennes". Organisé par la Région Occitanie et l'ADEME, il apporte aux lauréats un co-financement de 1€ de la part de la Région pour chaque 1€ citoyen investi.

“



Fausto ARAQUE
Maire de Bagnac,
Vice-président du Grand Figéac

« Démarche très fédératrice qui implique toute la population ainsi que les collectivités. Les objectifs sont fixés ensemble et obtenus grâce à un projet et une volonté partagés. »

Le projet émane d'un objectif commun de réagir face aux problématiques énergie et climat. Grâce à ce projet coopératif, nous avons pu identifier les acteurs et partenaires impliqués dans la transition énergétique et faciliter la montée en compétence collective. C'est un investissement qui a permis de réaliser des retombées économiques tout en facilitant une prise de conscience environnementale des citoyens.

Nous travaillons actuellement sur un schéma de développement territorial des différentes énergies et sur une analyse du potentiel photovoltaïque des 92 communes de la communauté soutenue par le programme TEPCV.



Bertrand DELPEUCH
Président de Céléwatt

« Faire confiance à la mobilisation des compétences qui sont sollicitées localement. »

Le projet Céléwatt représente une formidable expérience collective grâce à ECLR et la mise en commun de compétences en réseau. La cohésion sociale générée autour du projet permet de montrer que l'on peut être situé en zone rurale, isolé géographiquement, sans être condamné à l'immobilisme. L'investissement commun et le dynamisme des citoyens ont permis de créer des retombées économiques pour la commune, d'optimiser les dépenses d'électricité et de disposer d'une visibilité sur le territoire.

L'intérêt d'un tel projet réside dans la capacité de produire de l'énergie à la fois renouvelable et rentable pour les citoyens grâce à la contribution d'Enercoop. D'autres projets similaires sont actuellement à l'étude, afin de constituer la « grappe solaire ».

”

POUR EN SAVOIR PLUS

Site internet de l'ADEME

www.ademe.fr

Le site de l'ADEME Occitanie

www.occitanie.ademe.fr

Le site de CÉLÉWATT

www.celewatt.fr

CONTACT

ADEME Occitanie

Tél. : 05 62 24 01 20

Email : emmanuel.david@ademe.fr

